

DICRIM

Dossier d'Informations Communales
sur les Risques Majeurs

Puiseaux-Loiret



Edition 2014



**Soyez
vigilant**

Madame, Monsieur,

La commune de Puiseaux, à l'instar de nombreuses communes de France, est susceptible de connaître des événements graves pouvant conduire à des catastrophes liées soit à des causes naturelles (inondations, tempêtes) soit à des causes humaines (accidents de transport de matières dangereuses, accidents industriels...).

La Préfecture du Loiret a identifié plusieurs risques dans la commune :

- le risque inondation
- le risque sismique et mouvements de terrain
- le risque météorologique
- le risque industriel (coopérative et nucléaire)

Pour mieux vous informer de ces risques, l'équipe municipale a édité ce Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs. Il contient un bref descriptif des risques et détaille les bons comportements et gestes à avoir en cas d'alerte. Conservez-le précieusement. Un document plus détaillé est consultable en Mairie.

Cordialement

L'équipe municipale

Le Plan Communal de Sauvegarde

Face à ces risques, la commune a mis en place un plan de gestion de crise dénommé Plan Communal de Sauvegarde. Ce dernier, complémentaire aux actions des services de secours du Conseil Général et des services de l'Etat, organise la réponse de la municipalité.

En cas de crise grave, une cellule de crise sera activée en Mairie. Elle aura la charge de la coordination des actions municipales :

- L'alerte à la population ;

- La mise en place des structures d'accueil de la population sinistrée pour la mettre en sécurité ;

- L'organisation de l'évacuation d'une partie de la commune ;

- La distribution de soins ;

- L'organisation du retour à la normale.

La Cellule de Crise Communale coordonnera l'ensemble de ces missions en fonction de ses moyens et des priorités. Elle communiquera également des consignes de comportement. Afin de vous protéger au mieux et de ne pas exposer les secours à des dangers supplémentaires, il est essentiel de vous y conformer.



La commune de Puiseaux est concernée par les inondations par débordement de l'Essonne. Il s'agit principalement de crues hivernales intervenant entre décembre et avril. La station de mesure la plus proche est celle de Boulancourt (en aval avec 23 mesures effectuées). Le Plan d'Action de Prévention Inondation (PAPI) prévoit l'installation d'une station de mesure en amont.

Les études conduites dans le cadre de l'établissement du Plan de Prévention des Risques Inondation ont permis d'identifier les secteurs soumis à l'aléa inondation. Les principales zones concernées par le risque inondation sont le hameau de Châtillon et le lieu-dit du Pont. Concernant la commune de Puiseaux, aucune maison ou activité n'est comprise dans les secteurs identifiés. La crue n'impacterait que le champ naturel d'expansion des eaux, principalement situé rive gauche de l'Essonne (commune de Briarres-sur-Essonne). La route Départementale 27 pourrait toutefois être coupée en cas de crue très importante (cinquantennale). La carte présentée ci-après indique les niveaux d'eau en cas de crue cinquantennale. Notons que la crue de référence est celle de février 2002 avec une cote de 1.43 mètre.

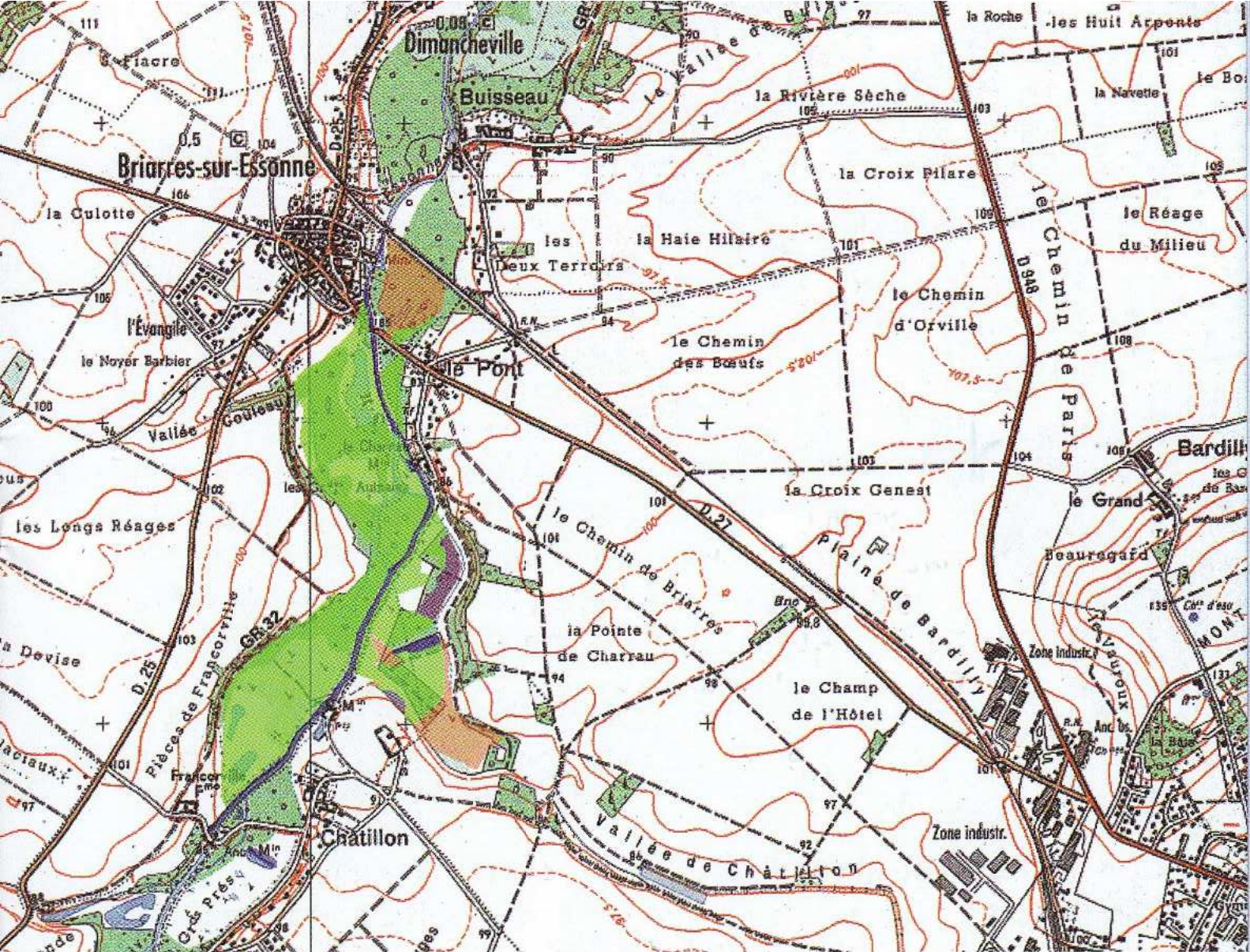
Hauteurs d'eau



Moins de 50 centimètres

De 0,5 à 1,5 mètre

plus de 1,5 mètre



Les comportements à tenir

Suivez les consignes des autorités.

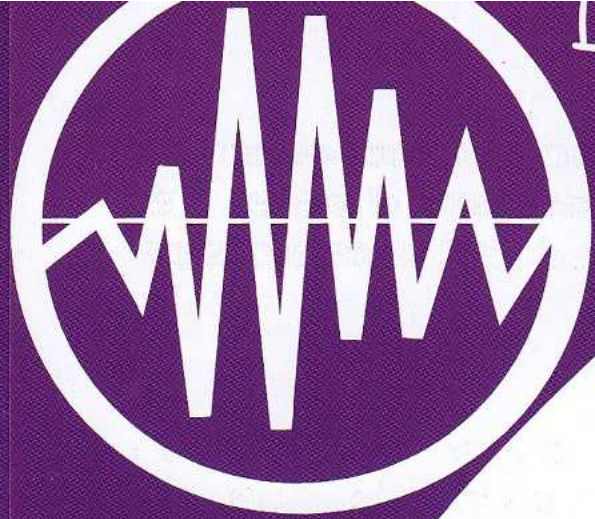
Ne vous déplacez pas à pied ou en véhicule dans une zone inondée.

En cas d'évacuation, prenez avec vous vos papiers importants et vos traitements médicaux.

Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les lignes téléphoniques.

Les inondations

Les séismes



Comme l'ensemble du territoire national, la commune de Puisseaux ne peut se prévaloir d'une absence de risque sismique.

Afin de mieux caractériser le risque de tremblement de terre, une carte du risque sismique a été réalisée et réactualisée sur l'ensemble du territoire. La commune est classée comme commune à risque très faible mais non négligeable (niveau 1).

En cas de survenance d'un séisme, les principaux enjeux sont :

La destruction de bâtiments pouvant entraîner des victimes.

La destruction des infrastructures notamment des voies de communication permettant l'accès des secours mais aussi des infrastructures énergétiques et de distribution d'eau.

Les comportements à tenir

Séismes :

Suivez les consignes des autorités.

Quittez les bâtiments et éloignez-vous des murs.

Coupez le gaz et l'électricité.

Mouvements de terrain :

Suivez les consignes des autorités.

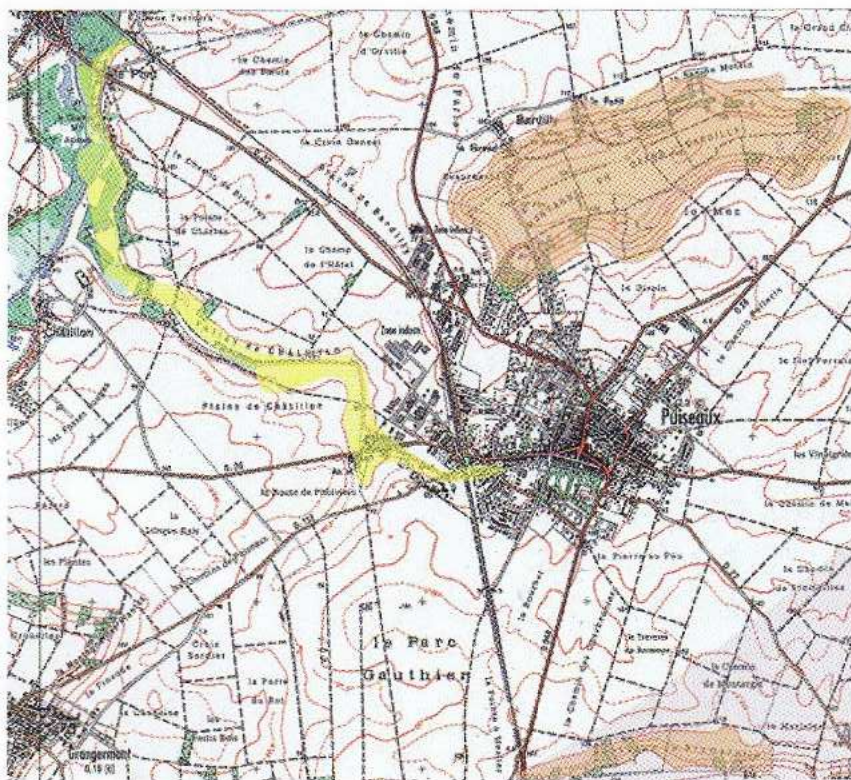
Faites expertiser vos bâtiments.

Les mouvements de terrain

La Préfecture du Loiret a identifié l'aléa mouvements de terrain par tassement différentiel ou retrait et gonflement d'argiles. Cet aléa se caractérise par un lent mouvement du sol suite à des périodes de fortes pluies, de gel et de sécheresse. Il peut se traduire par une fissuration des bâtiments et de la voirie.

Concernant le risque de mouvement de terrain lié aux mouvements de terrain par tassement différentiel, les principaux enjeux restent l'endommagement des bâtiments et des voies de communication. Toutefois, les zones concernées par les aléas moyens sont très peu urbanisées, seulement moins d'une dizaine de bâtiments à Bardilly est concernée.

Concernant les habitations situées dans la zone définie des aléas faibles, une quinzaine est localisée au lieu-dit «Le Pont» et les autres sont situées au niveau de la rue du Grippet et du début de la rue Charles Péguy. Cette dernière zone comprend notamment la présence de la voie ferrée (désaffectée), de la Gendarmerie et de la Caserne des pompiers.



Le risque industriel



Le site de la Coopérative Agricole de Puiseaux dispose d'un statut particulier en matière de réglementation des risques industriels.

En effet, ce site de stockage est soumis à autorisation et a été classé Seveso Seuil Bas. Cette classification signifie que l'activité de l'entreprise peut entraîner un danger confiné ou non au sein du site.

L'étude de danger instruite en octobre 2012 spécifie la nature des produits entreposés et les risques consécutifs :

Le stockage de grain avec un risque d'incendie ou d'explosion consécutive à une combustion.

Le stockage d'engrais solides contenant des nitrates d'ammonium ou du chlorure de potassium.

Les principaux risques liés à ce stockage sont l'incendie, le risque de décomposition thermique simple produisant des gaz toxiques, l'explosion des ammonitrates et la pollution accidentelle.

Les comportements à tenir

Suivez les consignes des autorités :

Le confinement:

Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...), arrêtez ventilation et climatisation, et supprimez toute flamme ou étincelle (ne pas en provoquer).

Évitez de téléphoner.

Allumez la radio et ne sortez qu'en fin d'alerte ou signal sur ordre d'évacuation.

L'évacuation

Rassemblez vos affaires personnelles indispensables : papiers, argent liquide, médicaments.

Coupez le gaz et l'électricité.

Fermez à clé les portes extérieures.

Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé.

Le risque nucléaire

La commune de Puiseaux, comme de nombreuses communes françaises est concernée par le risque de pollution radiologique en cas d'incident sur une centrale nucléaire.

La proximité des centrales de production électrique de Dampierre-en-Burly, de Saint-Laurent-des-eaux et de Belleville-sur-Loire concourt à accroître ce risque.

En cas d'émanation toxique, la Préfecture du Loiret déclenche le plan de distribution de pastilles d'iode stable. Ce vaccin a pour objectif d'empêcher la fixation de l'iode radioactif sur la thyroïde en la saturant d'iode stable.

Les comportements à tenir

Suivez les consignes des autorités

Rendez-vous au gymnase situé à côté du collège pour recevoir les pastilles d'iode stable pour l'ensemble de votre famille (si possible venez avec les Carnets de santé).

Si les services de secours demandent de se mettre à l'abri : rejoignez un lieu clos et restez-y confiné. Respectez les consignes de confinement, c'est-à-dire : bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...), arrêtez la ventilation et la climatisation.

Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille s'ils sont à l'extérieur.

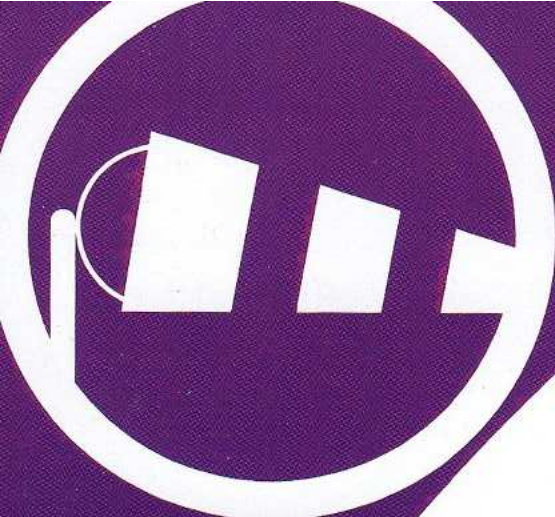
Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

Allumez la radio et ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Suivez les consignes d'évacuation des zones concernées, le cas échéant.



Les risques météos



Les tempêtes successives des années 1999 / 2000 et de 2009 rappellent qu'aucune commune de France n'est à l'abri de phénomènes climatiques exceptionnels.

Au même titre que la tempête, les phénomènes de neige et de verglas sont exceptionnels. Cependant, ils peuvent conduire à une désorganisation des transports individuels, des transports en commun et des déplacements pédestres.

L'arrivée d'un événement météorologique fait généralement l'objet d'une alerte « Météo France ». Son caractère exceptionnel demande à chacun une vigilance spécifique.

Les comportements à tenir

Suivez-les consignes des autorités :

Restez informé en écoutant la radio.

Fermez les portes, les fenêtres et les volets.

Restez chez vous.

Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.

Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

En cas d'obligation de déplacement

Soyez très prudent. Respectez, en particulier, les déviations mises en place et ne vous aventurez pas dans les zones dangereuses (forêts, terrains inondés...).

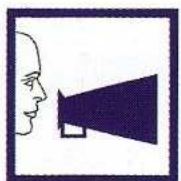
Roulez doucement.

Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Les bons gestes

Les bons comportements

En cas d'évènement exceptionnel, chacun contribuera à sa propre protection et à celle de ses proches. Aussi, un certain nombre de recommandations simples sont à rappeler :



▶ Suivez les consignes des autorités.



▶ Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



▶ Ecoutez la radio.



▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



▶ Coupez le gaz et l'électricité.

En cas de tempête



▶ Abritez-vous.



▶ Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.

En cas de séisme



▶ Abritez-vous sous une table.



▶ Sortez des bâtiments. Eloignez-vous.



▶ Eloignez-vous des bâtiments.

S'informer



**Informez
vous**

Où ?

En mairie

Les sites internet

risques.gouv.fr

prim.net

meteofrance.fr

vigiecrues.ecologie.gouv.fr

loiret.gouv.fr

La radio

radio bleue : 100.9 FM

Numéros utiles

Mairie : 02 38 33 60 57

Pompiers : 18

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Ce document a été réalisé par le Cabinet Conseil
LEXIS en partenariat avec le service Urbanisme
de la commune de Puisseaux